



Sergy



La St-Nicolas

p.3

Activités



Crêt des arts

p.5

Rétrospective



En images

p.6

Sommaire

Page 2

Édito - À noter

Page 3

La St-Nicolas

Page 4

Week-end de la Jeunesse

Page 5

Les 10 ans du Crêt des arts

Pages 6 & 7

La rétrospective photos

Page 8

La Participation citoyenne

Page 9

Enfance - Pompiers

Page 10

Urbanisme - En bref

Page 11

La Gazette du Conseil

Page 12

Infos pratiques

L'état civil - L'agenda -

Les numéros de téléphone d'urgence

Le mot du Maire



Avec ses quatre numéros annuels, le journal municipal se veut un lien entre les habitants du village, son but est d'entretenir une culture commune qui contribue à se sentir « de Sergy ». Ceci passe par des informations sur le passé, le présent et le futur du village, son histoire, ses activités, ses projets.

Ce journal débute ainsi par un rappel historique sur la fête du village – la « Saint-Nicolas » – organisée chaque début décembre par la Jeunesse de Sergy, une association trentenaire qui fait également l'objet d'un zoom sur son activité.

Une seconde association, artistique cette fois, se présente ensuite à vous, il s'agit du « Crêt des Arts ».

Merci de lire aussi avec attention l'article sur le système de participation citoyenne, qui va être mis en place début 2018 pour augmenter la sécurité. Huit référents se sont faits connaître à ce jour. La rétrospective des photos du trimestre en dit chaque fois plus que de longs articles.

Un point est également fait sur le projet d'amélioration et d'extension des bâtiments scolaires, en insistant sur l'usage polyvalent de ces futurs locaux. Et puisque l'on parle des enfants, on ne peut esquisser la démonstration d'un départ de feu (et de son extinction) faite à l'école par nos pompiers. Ce sera un souvenir marquant pour la plupart et – qui sait – le début d'une vocation de jeune sapeur-pompier pour quelques-un(e)s.

Enfin, pour parler du sujet toujours sensible de l'urbanisme, qui façonne notre environnement le plus proche, une entrevue avec l'adjoint en charge vous résumera les principaux projets en cours. À Sergy, comme presque partout en France et pour respecter la loi, l'heure est plutôt à la densification. Sur un terrain qui accueillait une seule villa, on voit se construire, à la place ou en plus, de nouveaux logements. Sur un terrain constructible encore vierge, la densité augmente avec le temps. Si elle atteint ou dépasse 50 logements à l'hectare au centre du village, elle ne dépasse pas 10 dans la plupart des zones périphériques existantes. Les zones constructibles de Sergy n'ont pas varié depuis le premier plan d'occupation des sols, en 1990. Les deux zones à construire « dans le futur » sont toujours « en attente » aujourd'hui, mais dans ce périmètre constant, la population a augmenté de 65% depuis l'an 2000, soit ~3% par an, en moyenne.

Comme chaque année je rappelle ici que la traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le mardi 9 janvier 2018, à 18h30, salle de la Calame. Comme à l'accoutumée, toute la population de Sergy est invitée. Sans attendre, je vous souhaite ici un Joyeux Noël et une excellente année 2018.

N'oubliez pas vous aussi de formuler des vœux, c'est important ! Par exemple : « Je forme le vœu que personne parmi vous ne perde le sens et la conviction de son utilité au sein du village et de la société. »

Denis Linglin, Maire

à noter

Présentation des vœux

**mardi 9 janvier à 18h30
Salle de la Calame**

saint nicolas à sergy

Des siècles durant, le calendrier des Saints a rythmé la vie de Sergy et d'ailleurs. Certaines activités devant débiter ou s'achever le jour dit, de « la Sainte Catherine » par exemple, date à laquelle tout bois prend racine.

Il y avait aussi les foires de la St-Martin, de la St-André, les Fêtes de la St-Vincent et puis les fêtes patronales, St-Maurice pour nos voisins de Thoiry et de Chevry, St-Nicolas chez nous.



Mais pourquoi St-Nicolas ? L'occasion de fouiller un peu dans les archives pour découvrir qu'au Moyen Age la famille de Sergier fonde une première chapelle. Il est vraisemblable que cette chapelle sera au service des habitants jusqu'en 1536, date à laquelle le Pays de Gex étant envahi par les Bernois, la religion protestante devient religion officielle.

En 1600, le Pays de Gex est rattaché à la France. Par dérogation, le Temple de Sergy échappe à l'interdiction de la religion protestante tout comme celui de Ferney. Ce n'est qu'en 1685 que le Roi fait interdire la religion protestante dans tout le royaume.

En 1763, une église est bâtie sur les ruines du temple. Elle est placée sous le vocable de St-Nicolas « comme à son origine ».

En 1779, Pierre Pictet, le nouveau Seigneur de Sergy, fait ériger une église à son emplacement actuel, édifice que son petit-fils rénove avec l'aide des Sergiens au cours de la première partie du XIX^e siècle. Rénovation précaire ? Peu avant 1900, le clocher menaçant de s'effondrer sous son poids, il est amputé de sa flèche.

En 1905, suite à la loi de séparation de l'Église et de l'État, le bâtiment et la cure adjacente deviennent propriétés de la Commune, Commune qui, en 1982, lance un vaste chantier, rénovant l'église de fond en comble... le clocher en profite pour retrouver sa flèche, fidèle copie de celle du XIX^e.

C'est à cette occasion que le Comité de l'église a été créé, notamment pour permettre aux habitants de participer financièrement à la rénovation au travers d'une souscription.



Depuis lors et inlassablement, ce Comité poursuit les travaux d'embellissement et d'entretien de l'édifice en partenariat avec la Municipalité : porte d'entrée, meubles sacristie, protection des magnifiques vitraux dont ce St Nicolas bienveillant, installation d'un Christ en croix réalisé par un artiste local, B. Pirollet.



Une Municipalité toujours attentive à maintenir l'intégrité du bâtiment et qui, tout récemment, en a fait changer les tuiles devenues poreuses avec le temps.

Si nous ignorons la raison pour laquelle notre église a été placée sous le patronage de St-Nicolas, nous savons que l'histoire a retenu la générosité légendaire de ce saint du IV^e siècle.

Orphelin très jeune et héritier d'une grande fortune, il faisait le désespoir de son intendant en utilisant son argent à racheter et affranchir les esclaves vendus au marché, notamment les enfants et les jeunes filles qu'il dotait ensuite largement.

Toujours est-il que le 6 décembre est devenu la Fête patronale de notre village et qu'à l'instar de ce qui se fait dans l'Est de la France, cela fait des années qu'à Sergy nous avons la visite d'un St-Nicolas pittoresque qui s'invite à l'office religieux à l'issue duquel il distribue nombre de friandises.

Une tradition à laquelle on n'a pas dérogé cette année puisqu'après l'office religieux, animé par l'Écho du Crêt de la Neige et le verre de l'amitié offert par le Comité St-Nicolas, les festivités se sont poursuivies à la salle de la Calame pour deux jours de fête.

Jeunesse de Sergy

Le week-end de la St-Nicolas

L'association 'Jeunesse de Sergy' a été fondée il y a une bonne trentaine d'années. Sébastien Moine, qui en est membre depuis 5 ans, est devenu Président il y a un an.

Après plusieurs années d'errance à la recherche d'un local, celui de l'ancienne salle St-Nicolas étant dévolue au restaurant Rita & Albert, l'association a finalement trouvé refuge dans le Club House qu'elle partage dorénavant avec le Tennis Club de Sergy.



Chaque année l'association propose des animations toujours très prisées par la population de Sergy, et se réunit régulièrement pour préparer les animations destinées au village de Sergy.

Au menu de leurs festivités

- Le bal de l'Ascension au mois de mai (le mercredi précédent l'Ascension).
- La traditionnelle « Journée du Boudin », qui se tient en octobre. Chaque année des bouchers confectionnent sur place 300 mètres de boudin, des producteurs locaux de Sergy viennent vendre leur production dans des stands. Cette année ils ont organisé une démonstration de battage à l'ancienne avec un train de battage fixe, datant des années 50, mais d'autres fois, on a pu assister à des concours de lancer de bottes de paille ou à du sciage de bûches au passe-partout, (sorte de grande scie maniée par deux bûcherons).
- Participation à la distribution de brioches du CCAS.
- Le week end de la St-Nicolas, qui vient de se dérouler à la salle des fêtes de la Calame. Ce week end important fait la part belle à des animations concernant plusieurs générations de Sergiens. Tout le monde y trouve son compte.

Cette année, le thème que s'étaient imposé les membres de l'association était « le western ».

Le vendredi soir, la scène fut tenue par un DJ sergien qui a fait danser les jeunes.

Le samedi était réservé à un public plus général venu partager un repas convivial, fourni par un traiteur et servi par les membres de l'association en tenue « western ». Il fut ensuite procédé au tirage au



sort du « poids du panier » que les membres avaient fait circuler dans le village quelques jours avant la soirée. Un DJ a ensuite fait danser tout le monde jusqu'au bout de la nuit !

Le dimanche, dès 15h00, pour ceux qui se réveillaient, s'est tenu le traditionnel concours de belote de la Jeunesse de Sergy. La journée s'est terminée par une soupe à l'oignon qui a mis tout le monde d'accord, les gagnants comme les perdants...



En outre, cerise sur le gâteau, l'association organise tous les deux ans et en fonction de ses moyens financiers des sorties d'un ou deux jours avec ses membres les plus motivés, comme par exemple un week end à La Clusaz ou même un voyage à Salou pendant une semaine.

Pour faire partie de l'association, il suffit d'habiter Sergy ou les hameaux environnants et d'être âgé de 16 ans révolus. L'association compte actuellement une douzaine de membres, mais serait très heureuse de pouvoir accueillir de nouveaux membres.

Le Crêt des Arts

10 ans déjà, Joyeux anniversaire !

Avec toujours autant de succès au fil des années, et comme en a témoigné encore l'importance de la participation lors de son vernissage qui a eu lieu le vendredi 24 novembre 2017, l'association «Le Crêt des Arts» de Sergy vient de souffler ses 10 bougies autour d'un bon gâteau, entourée de nombreux admirateurs et fidèles, de notre Maire, Denis Linglin et de plusieurs conseillers municipaux.



Du vendredi 24 au dimanche 26 novembre 2017, cette association de loisirs et créations, désormais bien connue du village, a donné son exposition annuelle à la salle de la Calame.

La salle était comble et comme chaque année nos artistes avaient exposé de belles et magnifiques œuvres diverses et variées: point compté, broderie, cartonnage, bijoux, décoration de Noël, sac à tarte sans oublier des créations inattendues toujours aussi belles les unes que les autres. Certaines d'entre elles étaient en vente et seront très certainement déposées par le Père Noël dans la nuit du 24 décembre au pied du sapin pour le bonheur de ceux qui ont été sages.

Saviez-vous que cette association est née un peu par hasard en 1999, le jour où Paulette Catherine (à l'époque adjointe à la Mairie de Sergy) visita sa cousine Françoise Jouve (actuelle 1^{ère} adjointe)? Cette dernière ayant toujours été très manuelle et créative était en train de couper des cartons pour en faire des boîtes. Paulette, alors en admiration, propose à sa cousine d'organiser une exposition à Sergy avec d'autres personnes du village également passionnées de bricolage et douées de leurs mains qu'elle connaissait, très et trop discrètes.

Aussitôt dit, aussitôt fait !

Une exposition est alors organisée dans la Mairie annexe, présentant des œuvres et faisant découvrir les dons cachés de plusieurs personnes du village. Cette première exposition fut un vrai succès avec beaucoup de visiteurs admiratifs. Puis les expositions se sont succédées pendant plusieurs années, donnant toujours lieu à de belles rencontres et échanges. Jusqu'au jour où l'idée de créer une association digne de ce nom jaillit: pourquoi ne pas créer une association d'arts créatifs sur Sergy ?

Une première réunion est organisée dans... le garage de Françoise!!! L'association «Le Crêt des Arts» est alors née: nous sommes alors en 2007. Françoise Jouve fut sa première présidente, remplacée en 2009 par Françoise Girod, actuelle présidente. Une Françoise remplaçant une autre Françoise !

Dix ans après sa création, l'association du «Crêt des Arts» rencontre toujours autant de succès et est toujours très active. Entre 13 et 15 personnes se rencontrent régulièrement tous les jeudis à partir de 20h30 pour partager leur savoir-faire et passion.



Les activités sont variées et naissent au hasard des discussions, des échanges, des visites de salons d'arts créatifs, mais aussi en fonction de la mode et des tendances.

«En venant essayer, on ne s'engage pas. Les personnes ont jusqu'à l'AG en début d'année pour décider de continuer ou pas», nous dit sa présidente.

En plus des rencontres (et ce, sans aucune obligation), les adhérent(e)s du Crêt des Arts participent également à divers événements tels que l'emballage cadeaux à la Migros pour Noël, à la soirée-théâtre à la Calame avec la troupe «Tous en scène». Le but est de récolter des fonds qui ont permis par exemple d'acquérir 7 machines à coudre ainsi qu'un important stock en matériel mises à la disposition des adhérent(e)s.



Thérèse Catallo



Marie-France Chanel

Les projets pour 2018 sont nombreux: équiper l'association en informatique, créer un site Internet, sans oublier une journée au printemps à Aoste (Italie) pour visiter un magasin connu de tissus.

Alors, si ça vous dit de rejoindre le groupe, il est toujours temps: Françoise (l'actuelle présidente) et ses adhérent(e)s vous accueilleront chaleureusement et avec plaisir.

Encore un JOYEUX ANNIVERSAIRE à cette sympathique association.... et longue vie au «Crêt des Arts» !

Bureau 2017: Françoise Girod (présidente), Émilie Léger (trésorière), Marie-France Chanel (secrétaire).

Rétrospective de



Samedi 21 octobre - Journée du boudin



Samedi 11 novembre - Cérémonie du 11 novembre

Mercredi 15 novembre - Rencontres citoyennes



Vendredi 24 novembre - Exposition du Crêt des Arts

L'automne en photos



Vendredi 1^{er}, samedi 2, dimanche 3 décembre - Week-end de la St-Nicolas



Samedi 9 décembre - Concert de Noël

Participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne, en associant les habitants d'un quartier à leur propre sécurité, est un levier supplémentaire pour lutter contre la délinquance et notamment les atteintes aux biens tels que les cambriolages et, parallèlement, de développer des solidarités de voisinage.

Une solidarité qui ne doit pas s'assimiler à une milice ou toutes autres dérives de la sorte, précisant que ce concept est réglementé et encadré par la Gendarmerie (via la signature d'un protocole).



Les intervenants lors de la soirée d'information.

Commune impactée, par des actes de vandalismes gratuits et/ou incivilités, vous pourriez dès à présent contribuer à lutter avec efficacité dans la commission de ce type d'infractions nuisibles à la tranquillité publique en participant à ce dispositif.

Par ailleurs, cette co-productivité doit être appréciée comme un réel outil supplémentaire pour désamorcer des situations en amont et éviter le « tout répressif ».

Innovant et simple à mettre en œuvre, ce dispositif apporte une aide aux brigades de gendarmerie car il concrétise et formalise les actions de proximité déjà menées par les unités.

Le dispositif « Participation citoyenne » connaît un regain d'intérêt sur les communes du pays de Gex dont Sergy fait partie. Ce dernier confronté au phénomène pendulaire – frontaliers qui vont travailler en Suisse la journée, quittent leur domicile tôt et rentrent tard – est victime malheureusement d'une délinquance de masse. Les départementales, axes secondaires et nombreux postes douaniers facilitent par ailleurs la commission d'infractions. Ce territoire en plein boom démographique, atypique par sa densité mélangeant de l'urbain et du rural, est très convoité par les délinquants en raison du nombre de propriétés luxueuses. Certaines équipes n'hésitent pas à venir depuis Lyon, St-Étienne, Annecy..

Ce dispositif mis en place depuis 2006 et encadré par la Gendarmerie, est donc un levier supplémentaire pour lutter contre les atteintes aux biens, et participer aux efforts quotidiens menés par les forces de l'ordre. **Il vise par ailleurs à renforcer le lien population-gendarmerie. Enfin, il ne doit pas être abordé sous un angle de délation, mais bien comme un retour à une solidarité du voisinage, où chacun doit se sentir concerné par sa sécurité et celle de son voisin. C'est en mutualisant nos moyens, communiquant davantage que nous pourrons lutter efficacement contre les atteintes aux biens et autres phénomènes de délinquance, véritables causes d'un climat d'insécurité.**

« Trop souvent, des personnes n'osent pas communiquer des informations à la gendarmerie, qui pourraient nous aider à orienter nos recherches, voire résoudre certaines enquêtes. »

La mise en place de référents pourra jouer ce rôle d'intermédiaire.



Un public nombreux et attentif.



Ce qui est attendu du référent: diffuser la bonne parole dans son entourage (les bons réflexes à avoir) et faire part des messages dont il sera destinataire (véhicules suspects présents sur notre circonscription, un phénomène ayant tendance à se développer, démarchage, etc.). En aucun cas, il se verra jouir de prérogatives particulières et nuire d'une quelconque manière à la liberté individuelle des autres. De par sa qualité de référent, il aura un contact privilégié avec la Gendarmerie et notamment avec deux référents désignés à l'unité.



Adc JILLET

Denis LINGLIN

Ltn LACOMBE

La Gendarmerie tente par ce dispositif de créer du lien, remettre au goût du jour certaines valeurs telles que l'entraide, le civisme, parfois délaissées dans une société de plus en plus individualiste où les personnes ne prennent plus le temps de communiquer entre elles.

Si vous souhaitez participer à cette action citoyenne, en tant que référent pour votre quartier, n'hésitez pas à contacter :
la Mairie au 04 50 42 11 98
ou la Gendarmerie au 04 50 42 12 01

À l'horizon 2035...

Le projet qui consiste à améliorer et agrandir l'école et les services à l'enfance est celui qui a été identifié comme prioritaire dans le cadre de Sergy Vision 2035.

Il s'agit donc d'imaginer des infrastructures capables de répondre aux besoins de la population à cet horizon, soit un effectif de 350 enfants, pour 230 actuellement.

Bien évidemment, nous prévoyons de développer ces infrastructures en plusieurs phases, afin de suivre l'évolution des effectifs et d'étaler la dépense, conséquente pour notre Commune.

Les grandes axes sont les suivants :

- Se doter d'une cantine sous forme de self-service (sauf pour les plus petits qui seront servis à table) ainsi que de locaux appropriés pour la garderie, et ce dans l'enceinte de l'école.
- Ajouter 2 classes de maternelles (3 actuellement), et 2 à 3 classes de primaires (6 actuellement), complétées d'une salle dédiée aux ateliers pédagogiques.
- Doter l'école maternelle de plusieurs salles de sieste, et d'une salle dédiée au sport.
- Créer un préau pour les maternelles et un nouveau préau pour les primaires, abrités des vents dominants.
- L'amélioration de l'ergonomie et de la circulation entre les bâtiments.
- Le maintien des bâtiments existants sera privilégié mais ils seront améliorés et/ou agrandis.

Le groupe de travail en charge de ce projet comporte plusieurs élus, ainsi que les responsables de l'école et de la garderie. Il finalise actuellement l'expression de besoins avec une équipe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le scénario qui sera retenu servira à la consultation des architectes. Celle-ci devrait avoir lieu en début d'année 2018, pour un choix qui sera effectué à la fin du premier trimestre.

Le planning s'échelonne ensuite sur 2018/début 2019 avec le projet détaillé avec l'architecte retenu, l'obtention du permis de construire et la recherche des entreprises.

Les premiers travaux devraient avoir lieu mi-2019.

Nous espérons ainsi que notre Commune sera en mesure, dans un avenir proche, de proposer les prestations d'un véritable Centre aéré, en plus de la garderie périscolaire.

Enfin une recherche de subventions auprès de plusieurs organismes devrait nous aider à supporter le coût de ce projet qui s'élèvera à plusieurs millions d'euros.

L'équipe Projet Enfance, très motivée, a conscience de l'importance des enjeux pour Sergy et mène ce projet avec le souci de la mesure, l'intégration des normes de sécurité, le confort de vie pour tous et le respect de l'environnement.

L'avenir d'une population passe par sa jeunesse et son bon développement, il est de notre responsabilité de lui préparer un avenir radieux et serein.

Les pompiers à l'école... Au feu!

À l'occasion du 14 juillet 2017, à la demande des pompiers, les enfants des écoles avaient fait de beaux dessins, décorant ainsi la salle des fêtes. Un jury s'était constitué et avait désigné le gagnant du concours.



À la veille des vacances de Toussaint, les pompiers volontaires de Sergy ont voulu remercier les enfants pour leurs dessins en leur faisant une surprise de taille : faire une démonstration de leur savoir-faire en éteignant le feu d'une énorme poubelle dans la cour de récréation.



Tout était là : le camion-pompier rouge, les tuyaux, la lance à incendie, les flammes, de quoi faire briller des étincelles dans les yeux des enfants ébahis qui encourageaient et applaudissaient nos valeureux pompiers.

Ensuite, ils ont pu échanger, poser des questions, découvrir le camion. Certains ont pu enfile le casque. Bref de quoi susciter des vocations dans quelques années chez les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers). Enfin nos hommes du feu ont joué au Père Noël en terminant la manœuvre par une distribution de cadeaux, des jeux d'adresse (diabolos), à utiliser pendant la récréation.



Merci pour cette belle initiative.

urbanisme

Entretien avec M. Philippe Rico, adjoint en charge de l'aménagement, du transport et de l'urbanisme au Conseil municipal de Sergy.

« Sergy infos » souhaitait faire un point à mi-mandat avec M. Rico sur les réalisations et les projets futurs en matière d'urbanisme à Sergy.

« Sergy infos »: Philippe Rico, vous êtes depuis trois ans en charge de l'urbanisme à Sergy, quels sont les types de permis de construire que vous examinez ?

Philippe Rico: C'est très divers, cela va du simple agrandissement à la construction d'une maison individuelle, ou bien un aménagement complet avec plusieurs immeubles, maisons, routes et équipements. À notre niveau, un changement de taille est intervenu: en effet, la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) a pris la compétence urbanisme et c'est elle qui instruit les permis de construire, en parallèle avec la Mairie. Toutefois c'est toujours la mairie de Sergy qui accorde le permis de construire.

SI: Quelles sont vos préconisations et vos souhaits en matière d'urbanisme ?

PR: Nous souhaitons développer un urbanisme de qualité à Sergy, ainsi nous dialoguons continuellement avec les promoteurs et les architectes pour promouvoir une intégration de toutes les nouvelles constructions. En alliant préservation de notre patrimoine et modernité, notre village restera agréable et convivial.

SI: Toutefois, de nombreux Sergiens sont surpris par la réalisation de certaines constructions modernes ?

PR: En matière d'urbanisme, comme sur d'autres sujets, les goûts sont différents d'une personne à l'autre; pour une même réalisation, certains trouveront cela superbe et d'autres horrible. Nous sommes encadrés à ce niveau par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui indique de façon précise ce qui est autorisé ou pas. Nous essayons par le dialogue de faire modifier au déposant ce qui ne nous paraît pas approprié. À ce propos, un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) est en cours d'élaboration par la CCPG et les Communes. Les rapports ainsi qu'un registre de remarques sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

SI: Quels sont les grands projets en cours ?

PR: Il y a deux gros projets. L'un est déjà lancé et un autre va bientôt l'être. Le premier, dont les travaux ont déjà débuté, se situe aux Condemines: c'est le « Domaine du Ô Jura », qui est composé de sept maisons, soit cinq individuelles et deux mitoyennes, douze appartements et quatre logements sociaux. Le second projet se situe non loin du premier, le long de l'avenue du Jura, il s'appelle « La Réserve ». Il sera composé de douze maisons mitoyennes, soit 3 groupes de quatre maisons, un immeuble de huit logements en accession et un immeuble de quatre logements sociaux. Dans les deux cas, nous avons veillé à ce que la hauteur des immeubles ne dépasse pas neuf mètres.

SI: Et la ZAC dans tout cela ?

PR: Le projet d'aménagement des terrains situés sous la Mairie avance, l'aménageur sélectionné, la société D2P, continue à travailler, mais un projet aussi important et aussi complexe demande du temps. Deux réunions ont eu lieu à la rentrée avec des riverains ou leurs représentants.

SI: Quelles sont les tendances du marché immobilier à Sergy ?

PR: Comme sur l'ensemble du pays de Gex, le marché se porte bien. Appartements et maisons se vendent à des prix très

élevés par rapport à la moyenne nationale. Ce qui a le plus augmenté en termes de prix, c'est le terrain à bâtir, la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALur) a entre autres supprimé les coefficients limitant la densité des constructions (COS).

Ainsi sur des terrains où autrefois une seule maison était construite, nous avons des demandes pour huit maisons ! Heureusement, d'autres règles de densité et de distance nous permettent de ne pas sur-densifier l'habitat.



Projet de la ZAC de Sergy (document non contractuel).

en bref

Déneigement

Pour des raisons de sécurité publique évidentes, il est important qu'une voie d'accès de 3,50 m minimum de largeur soit laissée libre en cas d'intervention des services de secours. Cela concerne toutes les voies d'accès, y compris les impasses, les trottoirs et aires de retournement. Il est également rappelé qu'en période hivernale, il est impératif de ne pas perturber le passage des véhicules de déneigement par des voitures et autres véhicules mal garés.

Informations complémentaires à l'article « Les gens du voyage une vie de château », paru dans le dernier numéro de « Sergy infos »

M. Lafougère, propriétaire du terrain privé sur lequel les gens du voyage se sont installés illégalement pendant deux semaines en juillet dernier, tient à apporter plusieurs précisions. Il indique qu'il a immédiatement porté plainte auprès de la Gendarmerie de Thoiry pour violation de propriété privée et pour demander l'expulsion des contrevenants. Il a, le même jour, transmis copie du procès-verbal de sa plainte aux pouvoirs publics en sollicitant leur intervention. Il estime avoir fait tout ce qu'il pouvait en tant que propriétaire et citoyen afin de faire cesser cette situation gênante pour la tranquillité et les intérêts légitimes de ses voisins.

« Sergy infos » tient à publier ce complément d'informations.

Mairie

Gazette du **Conseil**



Le 14 novembre 2017, le Conseil municipal a :

- AUTORISÉ l'association Espoir Gessien à installer un abri de jardin et un espace commun
- VALIDÉ la Décision modificative n°3 du budget primitif 2017
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention avec la trésorerie dont l'objectif est de faciliter les démarches de relance des impayés
- ÉLARGIR la régie « cantine » afin qu'elle devienne une « régie périscolaire »
- ACCEPTÉ les modes de règlements suivants: espèces, chèques, télépaiements (carte bancaire), virements bancaires, prélèvement automatiques
- CRÉÉ un compte DFT selon les éléments précisés dans la convention ad hoc avec la DGFIP
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer les conventions telles que présentées avec le Centre sportif
- AUTORISÉ le transfert à la CCPG de la compétence « ruissellement en zones non urbaines »
- AUTORISÉ le versement d'une somme de 7000 € au Sou des écoles au titre d'une participation au financement des deux projets présentés au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Le 5 décembre 2017 le Conseil a :

- VALIDÉ la convention entre le Centre sportif et le Twirling Club
- AUTORISÉ le lancement de l'opération « Black December » du Centre sportif: du 11 décembre 2017 au 31 décembre 2017, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, les cours de badminton, squash, et tennis seront à 5 € de l'heure.
- VALIDÉ la Décision modificative n°4
- VALIDÉ la proposition d'une nouvelle ligne de trésorerie selon les dispositions présentées: montant de 350000 €/taux: 1%/frais de dossier: 700 €/durée : 1 an
- VALIDÉ le RIFSEEP
- AUTORISÉ la prise en charge d'une somme maximum de 50 euros par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une assurance « garantie maintien de salaire ». Cette somme sera versée directement à l'organisme qui devra être labellisé et sous réserve de présentation des justificatifs. Le montant de la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation qui sera due et le plafond sera de 50 €
- APPROUVÉ le pacte financier et fiscal proposé par la CCPG
- AUTORISÉ l'instauration de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) et le recouvrement par le SIEA.

Nous avons le regret de vous informer du décès de
Maryse Bouvard le 28/11/2017.

Maryse a intégré les services périscolaires de la Commune le 1^{er} septembre 2012. Très appréciée pour ses qualités professionnelles et humaines, nous n'oublierons pas son enthousiasme, sa douceur et la regrettons déjà beaucoup.

en bref

Listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour l'année 2018 peuvent être effectuées en Mairie avant le 31 décembre 2017, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec la Mairie avant le 31 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires avant le 31 décembre 2017.

Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^e mois qui suit. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire au permis de conduire ou à la conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Plateforme Administrés à Lyon
Tél. 04 37 27 25 07

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi:
8h00-12h00 - 13h30-16h30
Vendredi: 8h00 -11h30

Numéros d'urgence

- Secours international** 112
fonctionne avec un tél suisse depuis la France
- Urgences médicales :** composez le 15
- Gendarmerie :** 04 50 42 12 01 ou le 17
- Sapeurs Pompiers :** composez le 18
- Enfance maltraitée :** composez le 11
- Centre anti-poison :** 04 50 42 12 01
ou composez le 17

Hôpitaux

- Pays de Savoie :** 04 50 87 47 47
- Alpes Léman :** 04 50 82 20 00
- Gex :** 04 50 40 38 37
- St-Julien-en-Genevois :** 04 50 49 65 65
- Annecy :** 04 50 63 63 63
- Cantonal (Genève) :** 00 41 22 372 33 11
- La Tour (Meyrin) :** 00 41 22 719 61 11

Pharmacies de garde appelez le service



Renseignements urbanisme

tél. 04 50 42 12 83
(mardi 9h00-12h00
et le jeudi 09h00-12h00)
avillaume@sergy.fr

Relais Assistantes Maternelles - Parents
"Colin Maillard"
04 50 56 06 33
Courriel : ramstgenispouilly@ccpg.fr
Mme Sandrine Berthelier

Mairie

La Mairie de SERGY vous accueille

Lundi : 14h-18h
Mardi et jeudi : 09h-12h / 14h-18h
Mercredi : 09h-12h
Vendredi : 14h-17h

Coordonnées :

Tél. : 04 50 42 11 98

Fax : 04 50 42 14 57

Courriel : mairie@sergy.fr

Site Internet : www.sergy.fr

Pour consulter
le site de la Mairie:
**Flashez
ce QR-Code**



QRcode-pro.com

Janvier 2018

Mardi 9 - 18h30
Cérémonie des vœux du Maire
Salle des fêtes de la Calame

Février

Samedi 3 - 20h30
Soirée théâtre du Crêt des Arts

Samedi 17 - 20h30
Soirée choucroute des pompiers de Sergy

Mercredi 21
Concours de bridge « Le trophée de Sergy »
organisé par le Bridge-Club

Dimanche 25
Concours de belote
organisé par le club Jeux de cartes

Mars

Dimanche 11
Repas des Aînés
organisé par le CCAS

Samedi 24
Soirée dansante
organisée par le Sou des écoles

état civil

Nous souhaitons la bienvenue à

- JEANMOUGIN HUYGHUES-DESPOINTES Malo,
né le 03/10/2017
- BOND Eloïse, née le 11/10/2017
- MICHAUD Martin, né le 17/10/2017
- CLER Souane, née le 16/10/2017
- ADLI NAVID Emre, né le 08/11/2017
- MNEMOI Nahir, né le 24/11/2017
- MARTIN Emma, née le 04/12/2017

Nos condoléances aux familles de

- JARNIER Marcel, décédé le 03/11/2017
- BOUVARD Maryse, décédée le 28/11/2017

Remerciements aux auteurs d'articles, aux photographes et à toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro. Les articles signés sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément la position du Conseil municipal.

Crédit photographique : ©P.A.2017 (P. Allenbach).

Directeur de la publication : Denis Linglin

Président de la commission 'communication' : J.C. Clément

Comité de rédaction : commission 'communication' :

P. Allenbach, A. Buzon, C. Caquot, A. Gautier,

Photos & mise en page : P. Allenbach - Correction & mise en page : D. Forte

Impression I.O.F. - Courriel : communication@sergy.fr